

## COMPOSITION DES JURYS

Année universitaire 2024-2025

### La Directrice de l'INSTITUT AGRO DIJON

VU le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;  
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;  
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;  
VU les arrêtés du 19 juillet 2019 et du 12 septembre 2022 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;  
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

### ARRETE

#### Article 1 :

Le jury du **Master 2 AETPF, parcours « Gestion des entreprises et technologies innovantes pour l'agroéquipement --GETIA »** est ainsi constitué pour l'année universitaire **2024-2025**

**Président(e) :** Jean-Noël PAOLI

#### **Membres :**

- Damien CALAIS
- Jean-Noël PAOLI
- Sylvain VILLETTE

#### Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'établissement et sur le site internet de l'Institut Agro Dijon.

Fait à DIJON, le 26 novembre 2024  
Pour la directrice de l'Institut Agro Dijon,

Bénédicte MACE,  
Directrice de la DEVE

